

DÉPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de  
BRIANCON

CANTON DE  
BRIANCON 1

COMMUNE  
DE  
VILLAR  
D'ARENE

L'an deux mil vingt trois et le 04 avril à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE

**Pouvoir** : Valérie LANDRY BUCH à Michel GONNET

**Absent** : Sylvain PROTIERE

**Secrétaire de séance** : David AMIEUX

### MODIFICATION SUITE A ERREUR MATERIELLE

Nombre de conseillers :

**En exercice** : 11  
**Présents** : 9  
**Votants** : 9

Monsieur le Maire explique que le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

La candidature de la commune de Villar d'Arène ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2022, un compte financier unique (CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

### OBJET

APPROBATION DU  
COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2022 DU  
BUDGET MICRO  
CENTRALE

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2022 du budget de la Micro centrale a été arrêté comme suit :

11/2023

Dépense de fonctionnement :	60 175.71 €
Recette de fonctionnement :	49 734.00 €
Solde d'exécution	-10 441.71 €
Excédent de fonctionnement reporté :	77 669.56 €

Dépense d'investissement :	34 749.64 €
Recette d'investissement :	27 827.57 €

Solde d'exécution :	-6 922.07 €
Excédent d'investissement reporté :	-10 852.52 €

La somme disponible pour le budget primitif 2023 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022 et les reports de 2022 sur 2023 est donc de 77 669.56€ en fonctionnement et de -17 774.59€ en investissement.

Monsieur le maire se retire de la salle et laisse la parole au 1<sup>er</sup> adjoint qui propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2022, présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'exposé du maire ;


Approuve le Compte Financier Unique 2022 du budget du de la micro centrale ;

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire  
Olivier FONTS



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230404-D112023BIS-DE